



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ORGANISME DE FORMATION PPCM

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Dates de la session de formation

La formation a lieu du _____ au _____
dans les locaux du PPCM, Impasse de la Renardière 92220 Bagneux.

Contenu de la formation

Le programme détaillé de la formation est communiqué par mail aux participants avant le début de la formation.

Locaux et équipements

L'organisme de formation est composé des équipements suivants :

Salle de résidence : haute de 20 mètres, chauffée, équipée avec des tapis de réception, des installations aériennes, des modules pour le freerunning

Salle de danse: 180m², avec plancher et miroir, équipement de cirque et matériel destiné à l'usage exclusif de la formation, stocké dans une malle dédiée.

Salle de réunion/dojo : 40m², équipée de tables, chaises, d'un vidéoprojecteur et d'un paper-board

Chapiteau: 28m de hauteur, chauffé, piste de 13m de diamètre, alcôves et espaces intermédiaires, installations aériennes, gradins

Foyer : espace de restauration, équipé de tables, chaises, d'un canapé, cubes en bois, bancs, d'un espace tisanerie.

L'accès à la cuisine du PPCM n'est pas possible, ni l'emprunt de vaisselle ou d'ustensiles.

Deux fours à micro-ondes sont à disposition des stagiaires.

Il est possible de déjeuner au foyer, à l'entrée du PPCM.

Assiduité



La présence et la ponctualité des stagiaires à l'ensemble des cours est impérative. Les feuilles d'émargement doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.
Toute absence ou retard doivent être justifiés (certificat médical ou autre pièce).

Il est obligatoire de signaler tout retard par mail:

Evaluation et validation par l'établissement

Les élèves sont évalués par leurs enseignants via :

- une auto évaluation quotidienne
- la participation et l' assiduité
- un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque participant à l'issue de la formation
- une attestation de fin de formation est remise à l'issue de la formation

Santé, Sécurité

La structure partenaire s'assure de la non contre-indication à la pratique des arts du cirque pour les stagiaires.

Les règles de sécurité concernant le bâtiment ainsi que la pratique des arts du cirque seront communiquées le premier jour de la formation.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du profil et des besoins techniques définis par les critères de sélection de la formation. L'accessibilité est étudiée au cas par cas, selon la nature du handicap.

Pour plus d'informations à ce sujet : katerina@ppcm.fr

Fait à

Le

Signature du stagiaire :